

Cahier des charges en vue du recrutement du directeur / de la directrice du CBNBFC-ORI

Contexte du Conservatoire Botanique National de Bourgogne Franche-Comté – Observatoire des invertébrés:

Le Conservatoire Botanique National de Bourgogne Franche-Comté – Observatoire des invertébrés (CBNBFC-ORI) a été créé le 18 avril 2025 par arrêté préfectoral sous forme d'Établissement public de coopération environnementale (EPCE). Ce statut a été établi par la Loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité et des paysages.

L'EPCE est constitué de 19 membres fondateurs :

- L'Etat
- Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- 6 Conseils départementaux : Cote d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Yonne
- 4 communes et communautés de communes : Besançon, Grand Besançon Métropole, Grand Dole, Dijon Métropole
- 3 établissements publics nationaux : OFB, ONF et Parc National de Forêts
- 4 Parcs Naturels Régionaux : Ballons des Vosges, Doubs Horloger, Haut Jura, Morvan.

L'EPCE a pour objectif d'obtenir l'agrément Conservatoire Botanique National délivré par le Ministère en charge de l'environnement. Pour cela, au 1^{er} janvier 2026, l'activité de l'Antenne Bourgogne du CBN Bassin Parisien et celle de l'association CBN Franche-Comté-Observatoire des invertébrés y seront transférées. Basé à Besançon, le CBNBFC-ORI disposera ainsi d'une antenne à St Brisson, au cœur du PNR du Morvan.

L'Antenne Bourgogne du CBN Bassin Parisien est hébergée à la maison du Parc du Morvan. Elle est actuellement composée de 4 agents contractuels en CDI et de 4 agents contractuels en CDD.

L'association CBNFC ORI est située dans des locaux provisoires sur Besançon. Un projet de construction d'une unité de conservation de la flore régionale menacée, en proximité immédiate du campus de la Bouloie, est en cours, avec une prévision de livraison fin 2026. Ce nouveau bâtiment accueillera les locaux techniques (laboratoire, banque de graines, jardin de conservation, ...) et le siège social de l'EPCE. L'équipe est constituée de 16 agents en CDI, 9 agents en CDD et 1 service civique.

Gouvernance du CBNBFC ORI :

La gouvernance du CBNBFC-ORI est celle d'un EPCE constitué de multiples partenaires réunis autour d'un projet commun et partagé.

L'EPCE est gouverné par un Conseil d'administration composé de 28 membres (limite fixée à 30 par le Code général des collectivités territoriales)

L'EPCE est administré par un/une président.e, un/une vice-président.e, un/une directeur.trice.

Les responsabilités de chaque niveau sont clairement établies et doivent être respectées :

- celles du Conseil d'Administration est de donner les orientations stratégiques en cohérence avec le projet déposé pour l'obtention de l'agrément décennal CBN (projet d'établissement et projet scientifique)
- celles de la direction est d'en imaginer des déclinaisons à travers des actions concrètes,
- celles des salariés est de les mettre en œuvre et de faire remonter à la direction les réussites et les difficultés dans cette mise en œuvre.

Conformément au cahier des charges pour l'agrément d'un CBN (Arrêté du 18 février 2022 relatif à la procédure d'agrément en qualité de conservatoire botanique national), il est institué un conseil scientifique d'au moins 15 membres qui a pour mission de délivrer un avis scientifique indépendant pour guider les choix du conseil d'administration.

Le règlement intérieur prévoit également la mise en place d'un comité de programmation réunissant les services techniques des membres de l'EPCE pour contribuer à l'élaboration et au suivi du programme d'actions de l'établissement.

Rôle et missions du CBNBFC-ORI :

L'EPCE CBNBFC ORI conduira les missions d'un CBN (Arrêté du 18 février 2022 relatif à la procédure d'agrément en qualité de conservatoire botanique national) sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté, missions élargies au domaine des invertébrés sur le territoire de l'ex Franche-Comté.

Missions du/de la directeur.trice du CBNBFC-ORI :

Le/la directeur.trice assure la direction de l'établissement public de coopération environnementale.

A ce titre :

- Il/Elle met en œuvre le projet d'établissement et le projet scientifique pour lequel la structure aura été agréé pour une durée de 10 ans.
- Il/Elle élabore et met en œuvre un projet environnemental conforme au projet de l'agrément pour la durée de son mandat. Il/elle rend compte de son exécution au conseil d'administration ;
- Il/Elle assure la programmation de l'activité environnementale de l'établissement ;
- Il/Elle est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
- Il/Elle prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution ;
- Il/Elle assure la direction de l'ensemble des services ;
- Il/Elle passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- Il/Elle représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.
- Il/Elle est consulté, pour avis, par le/la président.e du conseil d'administration sur le recrutement et la nomination aux emplois de l'établissement.
- Il/Elle peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable, créer des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances.
- Il/Elle participe au conseil d'administration avec voix consultative, sauf lorsqu'il/elle est personnellement concerné.e par l'affaire en discussion.

En lien étroit avec les orientations du conseil d'administration, avec le projet d'établissement et le projet scientifique déposés pour la demande d'agrément CBN, le/la directeur.trice pilotera l'équipe et le budget de l'EPCE, représentera l'établissement, mettra en œuvre son projet environnemental. Il/elle sera garant.e de l'image et de la représentation de l'EPCE à l'extérieur, de son développement et de son insertion au sein des dispositifs et établissements existants. Ses missions principales seront de manager, gérer les ressources humaines, le budget et la structure, mettre en œuvre son projet environnemental, rechercher des financements, programmer et rendre compte de l'activité, promouvoir la structure.

Conformément aux dispositions de l'article R. 1431-13 du Code général des collectivités territoriales, la direction aura les responsabilités suivantes :

- Mettre en œuvre le projet d'établissement et le projet scientifique pour lequel la structure aura été agréé
- Mettre en œuvre le projet environnemental pour lequel le/la directeur.rice a été nommé.e et rendre compte de l'exécution des programmes d'activité de l'établissement public ;
- S'assurer de l'exécution des programmes d'activité de l'établissement public ;
- Assurer le bon fonctionnement de l'établissement au quotidien, manager l'équipe et gérer les ressources humaines ;
- Être l'ordonnateur.rice des recettes et des dépenses de l'établissement public ;
- Préparer le budget et ses décisions modificatives et en assurer l'exécution ;

- Formuler des avis auprès du/de la président.e du conseil d'administration sur le recrutement et la nomination aux emplois de l'établissement ;
- Passer tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- Représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il appartient au(à la) directeur(rice) :

- De définir et mettre en œuvre tous les dispositifs et procédures pour assurer le bon fonctionnement d'un établissement public nouvellement créé,
- d'assumer pleinement ses responsabilités juridiques importantes,
- d'assurer, avec une présence forte, un management participatif,
- d'assurer le travail en transversalité, notamment entre le comité de direction (3 directeurs scientifiques et 1 directrice administrative et financière).
- de rechercher les opportunités de financement de l'activité et de coordonner le montage des projets stratégiques transversaux.
- d'animer la coopération environnementale entre les membres de l'EPCE.
- de se faire reconnaître dans les réseaux professionnels : Fédération des CBN, collectif Lobelia, ORDEN, ARB BFC, Commission Régionale Biodiversité,...

En complément :

- En lien avec les directeurs scientifiques, il/elle veillera à conforter et faire connaître les différents champs d'expertise de l'EPCE. Il/Elle mettra en œuvre une politique ressources humaines permettant le maintien d'un haut niveau d'expertise au sein de l'équipe.
- Il/elle assurera la programmation de l'activité de l'établissement et la déclinera annuellement en lien étroit avec les membres du comité de direction.
- En lien avec son conseil d'administration et la directrice administrative et financière, il/elle sera responsable de la gestion financière de l'établissement (préparation du budget exécution, ordonnancement de recettes et dépenses...) et de l'actualisation du plan de financement de l'EPCE. Il/Elle sera force de propositions pour diversifier les sources de financements avec une veille des différents appels à projets et fonds nationaux et européens dédiés à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité.
- En lien avec la présidence, il/elle préparera les réunions institutionnelles de l'établissement (Conseil d'Administration auquel il/elle participe avec voix consultative) et sécurisera juridiquement les décisions de l'établissement. Il/elle rendra compte auprès du conseil d'administration de l'activité de l'établissement.

Profil recherché :

Le/la directeur.trice disposera d'une expérience confirmée en management de personnel principalement sous statut cadre ainsi que d'une expérience dans la gestion d'un établissement juridiquement autonome. Une expérience professionnelle dans la direction de structure sera appréciée.

Il/elle disposera d'une expérience réussie sur des fonctions et dans un contexte similaire de gestion d'une structure publique (ou assimilée. Exemple : association ayant un statut de pouvoir adjudicateur) multi-partenaire, avec idéalement une connaissance et une maîtrise du fonctionnement d'un EPCE (ou d'un établissement public) notamment ses processus décisionnels.

Il/elle sera reconnu(e) pour sa maîtrise des principes de la gestion financière et analytique, et ceux de la gestion des ressources humaines.

Il/elle disposera d'une expérience réussie dans le montage et l'animation de projets complexes (intervention de multiples partenaires, cofinancement par des fonds européens,...)

Potentiellement titulaire d'une formation ou d'une expérience dans le domaine de la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la transition écologique, sa connaissance des enjeux environnementaux et des acteurs locaux sera un avantage. Plus largement, sa connaissance des enjeux de transition écologique et de préservation de la biodiversité et de son cadre réglementaire seront appréciées. Une connaissance des enjeux autour de l'acquisition et la diffusion de la donnée naturaliste sera également un plus apprécié.

Il/elle maîtrisera les fondamentaux des marchés publics pour avoir notamment la capacité de coordonner la fin du projet bâtiminaire.

Savoir-être et savoir-faire

Il/elle fera preuve de grandes capacités de négociation et de communication pour établir des relations de coopération harmonieuses entre les membres de l'EPCE ainsi qu'entre les 2 équipes fusionnées.

Il/elle fera preuve de :

- Rigueur et sens de l'organisation,
- Diplomatie,
- Vision stratégique, sens de l'initiative et force de propositions,
- Discrétion et réserve
- Capacités d'analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite)
- Sens de l'initiative et de l'anticipation
- Esprit d'équipe, capacité relationnelle
- Sens du service public et de la coopération multi-partenariale

Processus de recrutement :

Présélection des candidats sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation à transmettre à gaelle.mesnier@cbnfc.org avant le 30 juin 2025. Des premiers éléments du projet environnemental du candidat pourront être transmis pour appuyer le dossier de candidature.

La liste des candidats admis à présenter un projet environnemental sera établie aux alentours du 15 juillet. Le projet devra être remis pour le 1^{er} septembre 2025 au plus tard. Les entretiens de recrutement sont prévus première quinzaine de septembre, pour une prise de poste au 1^{er} janvier 2026.

FICHE DE POSTE DIRECTEUR (TRICE)

Cadre administratif**Dénomination du poste** : directeur(trice)**Catégorie** : A, A+**Contexte** : fonctionnaire en détachement ou contractuel en CDD sur contrat de droit public**Poste basé à** : Besançon (25)**Conditions d'exercice** : déplacements sur la région Bourgogne-Franche-Comté, ponctuellement au niveau national**Permis B** : obligatoire**Durée du poste** : CDD 5 ans renouvelable par période de 3 ans après validation d'un nouveau projet triennal par le conseil d'administration**Salaire** : grille de la fonction publique territoriale et RIFSEEP**Demande de renseignements, CV et lettre de motivation à adresser** : gaelle.mesnier@cbnfc.org**Date limite des candidatures** : 30 juin 2025**Contexte**

Le Conservatoire Botanique National de Bourgogne Franche-Comté – Observatoire des invertébrés (CBNBFC-ORI) a été créé le 18 avril 2025 par arrêté préfectoral sous forme d'Établissement public de coopération environnementale (EPCE). Ce statut a été établi par la Loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité et des paysages.

L'EPCE est constitué de 19 membres fondateurs :

- L'Etat
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- 6 Conseils départementaux : Cote d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Yonne
- 4 communes et communautés de communes : Besançon, Grand Besançon Métropole, Grand Dole, Dijon Métropole
- 3 établissements publics nationaux : OFB, ONF et Parc National de Forêts
- 4 Parcs Naturels Régionaux : Ballons des Vosges, Doubs Horloger, Haut Jura, Morvan.

L'EPCE a pour objectif d'obtenir l'agrément Conservatoire Botanique National délivré par le Ministère en charge de l'environnement. Pour cela, au 1^{er} janvier 2026, l'activité de l'Antenne Bourgogne du CBN Bassin Parisien et celle de l'association CBN Franche-Comté-Observatoire des invertébrés y seront transférés. Basé à Besançon, le CBNBFC-ORI disposera ainsi d'une antenne à St Brisson, au cœur du PNR du Morvan.

L'Antenne Bourgogne du CBN Bassin Parisien est hébergée à la maison du Parc du Morvan. Elle est actuellement composée de 4 agents contractuels en CDI et de 4 agents contractuels en CDD.

L'association CBNFC ORI est située dans des locaux provisoires sur Besançon. Un projet de construction d'une unité de conservation de la flore régionale menacée, en proximité immédiate du campus de la Bouloie, est en cours, avec une prévision de livraison fin 2026. Ce nouveau bâtiment accueillera les locaux techniques (laboratoire, banque de graines, jardin de conservation, ...) et le siège social de l'EPCE. L'équipe est constituée de 16 agents en CDI, 9 agents en CDD et 1 service civique.

L'EPCE CBNBFC ORI conduira les missions d'un CBN (Arrêté du 18 février 2022 relatif à la procédure d'agrément en qualité de conservatoire botanique national) sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté, missions élargies au domaine des invertébrés sur le territoire de l'ex Franche-Comté.

Missions du poste

En lien étroit avec les orientations du conseil d'administration, avec le projet d'établissement et le projet scientifique déposés pour la demande d'agrément CBN, le/la directeur.trice pilotera l'équipe et le budget de l'EPCE, représentera l'établissement, mettra en œuvre son projet environnemental. Il/elle sera garant.e de l'image et de la représentation de l'EPCE à l'extérieur, de son développement et de son insertion au sein des dispositifs et établissements existants. Ses missions principales seront de manager, gérer les ressources humaines, le budget et la structure, mettre en œuvre son projet environnemental, rechercher des financements, programmer et rendre compte de l'activité, promouvoir la structure.

Conformément aux dispositions de l'article R. 1431-13 du Code général des collectivités territoriales, la direction aura les responsabilités suivantes :

- Mettre en œuvre le projet d'établissement et le projet scientifique pour lequel la structure aura été agréé
- Mettre en œuvre le projet environnemental pour lequel le/la directeur.rice a été nommé.e et rendre compte de l'exécution des programmes d'activité de l'établissement public ;
- S'assurer de l'exécution des programmes d'activité de l'établissement public ;
- Assurer le bon fonctionnement de l'établissement au quotidien, manager l'équipe et gérer les ressources humaines ;
- Être l'ordonnateur.rice des recettes et des dépenses de l'établissement public ;
- Préparer le budget et ses décisions modificatives et en assurer l'exécution ;
- Formuler des avis auprès du/de la président.e du conseil d'administration sur le recrutement et la nomination aux emplois de l'établissement ;
- Passer tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- Représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il appartient au(à la) directeur(rice) :

- De définir et mettre en œuvre tous les dispositifs et procédures pour assurer le bon fonctionnement d'un établissement public nouvellement créé,
- d'assumer pleinement ses responsabilités juridiques importantes,
- d'assurer, avec une présence forte, un management participatif,
- d'assurer le travail en transversalité, notamment entre le comité de direction (3 directeurs scientifiques et 1 directrice administrative et financière).
- de rechercher les opportunités de financement de l'activité et de coordonner le montage des projets stratégiques transversaux.
- d'animer la coopération environnementale entre les membres de l'EPCE.

- de se faire reconnaître dans les réseaux professionnels : Fédération des CBN, collectif Lobelia, ORDEN, ARB BFC, Commission Régionale Biodiversité,...

En complément :

- En lien avec les directeurs scientifiques, il/elle veillera à conforter et faire connaître les différents champs d'expertise de l'EPCE. Il/Elle mettra en œuvre une politique ressources humaines permettant le maintien d'un haut niveau d'expertise au sein de l'équipe.
- Il/elle assurera la programmation de l'activité de l'établissement et la déclinera annuellement en lien étroit avec les membres du comité de direction.
- En lien avec son conseil d'administration et la directrice administrative et financière, il/elle sera responsable de la gestion financière de l'établissement (préparation du budget exécution, ordonnancement de recettes et dépenses...) et de l'actualisation du plan de financement de l'EPCE. Il/Elle sera force de propositions pour diversifier les sources de financements avec une veille des différents appels à projets et fonds nationaux et européens dédiés à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité.
- En lien avec la présidence, il/elle préparera les réunions institutionnelles de l'établissement (Conseil d'Administration auquel il/elle participe avec voix consultative) et sécurisera juridiquement les décisions de l'établissement. Il/elle rendra compte auprès du conseil d'administration de l'activité de l'établissement.

Profil et connaissances

Le/la directeur.trice disposera d'une expérience confirmée en management de personnel principalement sous statut cadre ainsi que d'une expérience dans la gestion d'un établissement juridiquement autonome. Une expérience professionnelle dans la direction de structure sera appréciée.

Il/elle disposera d'une expérience réussie sur des fonctions et dans un contexte similaire de gestion d'une structure publique (ou assimilée. Exemple : association ayant un statut de pouvoir adjudicateur) multi-partenariale, avec idéalement une connaissance et une maîtrise du fonctionnement d'un EPCE (ou d'un établissement public) notamment ses processus décisionnels.

Il/elle sera reconnu(e) pour sa maîtrise des principes de la gestion financière et analytique, et ceux de la gestion des ressources humaines.

Il/elle disposera d'une expérience réussie dans le montage et l'animation de projets complexes (intervention de multiples partenaires, cofinancement par des fonds européens,...)

Potentiellement titulaire d'une formation ou d'une expérience dans le domaine de la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la transition écologique, sa connaissance des enjeux environnementaux et des acteurs locaux sera un avantage. Plus largement, sa connaissance des enjeux de transition écologique et de préservation de la biodiversité et de son cadre réglementaire seront appréciées. Une connaissance des enjeux autour de l'acquisition et la diffusion de la donnée naturaliste sera également un plus apprécié.

Il/elle maîtrisera les fondamentaux des marchés publics pour avoir notamment la capacité de coordonner la fin du projet bâtementaire

Savoir-être et savoir-faire

Il/elle fera preuve de grandes capacités de négociation et de communication pour établir des relations de coopération harmonieuses entre les membres de l'EPCE ainsi qu'entre les 2 équipes fusionnées.

Il/elle fera preuve de :

- Rigueur et sens de l'organisation,
- Diplomatie,
- vision stratégique, sens de l'initiative et force de propositions,
- Discrétion et réserve
- Capacités d'analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite)
- Sens de l'initiative et de l'anticipation
- Esprit d'équipe, capacité relationnelle
- Sens du service public et de la coopération multi-partenariale

Processus de recrutement :

Présélection des candidats sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation à transmettre à gaelle.mesnier@cbnfc.org avant le 30 juin 2025. Des premiers éléments du projet environnemental du candidat pourront être transmis pour appuyer le dossier de candidature.

La liste des candidats admis à présenter un projet environnemental sera publiée aux alentours du 15 juillet. Le projet devra être remis pour le 1^{er} septembre 2025 au plus tard. Les entretiens de recrutement sont prévus première quinzaine de septembre, pour une prise de poste au 1^{er} janvier 2026.